

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération
n°138-2020
Point 4.6.1

Point 4.6.1 de l'ordre du jour

Paiement partiel du Master 2 de pédagogie en sciences de la santé 2018-2020 de ██████████, cadre formateur à l'hôpital de Haguenau

EXPOSE DES MOTIFS :

La Faculté de médecine souhaite que le Conseil d'administration de l'université accorde un dégrèvement à l'hôpital de Haguenau, étant donné qu'une partie de la formation a déjà été prise en charge par ce dernier en 2018-2020. ██████████ a dû interrompre son parcours en décembre 2018 pour raison de santé.

██████████ a poursuivi son Master 2 cette année à partir de janvier 2020 en étant présent régulièrement. La somme due pour l'année universitaire est de 1 616 euros au lieu de 3 900 euros.

Annexe : lettre explicative

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le paiement partiel du Master 2 de pédagogie en sciences de la santé de ██████████, cadre formateur à l'hôpital de Haguenau.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU